

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du SIAVM le 05 décembre 2012

Etaient présents : MME HUGO-SIMON Isabelle, MATHIEU Catherine, MM BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel, GONNESSE Roger, GODEFROY Jean-Marie, NICOD Jean-Pierre, VICQ Emile.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE.

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision modificative N°1/2012
- Tarifs redevance et abonnement assainissement 2013
- Délibération n°13/2012 - Suppléants CAO
- Etudes rues de Morey et de la Grive
- Déconnexion des fosses septiques à Malleloy
- Dysfonctionnements des infrastructures
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 24 septembre 2012 : pas de remarque

2- Décision modificative n°1/2012

Mr le Président explique que le Syndicat a dû régler de nombreuses dépenses sur le compte 6152 (entretien et réparation) et que les crédits sont pratiquement épuisés. Il convient donc d'effectuer des modifications telles que définis ci-dessous :

	Prélèvement à l'article	Imputation à l'article
Dépenses de fonctionnement	022 Dépenses imprévues - 5 000€	6152 (11) Entretien et réparation + 5 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter la décision modificative sur le BP 2012 comme désignée ci-dessus.

18h05 : Arrivée de Mme CHONÉ Marie-France

3 - Tarifs redevance et abonnement assainissement 2013

Mr le Président explique aux membres du Syndicat que comme chaque année, il convient d'étudier le budget N+1 pour revoir le tarif de la redevance et le prix de l'abonnement. Il rappelle aux membres présents, que les recettes doivent couvrir le remboursement des emprunts et les dépenses obligatoires de fonctionnement. Il expose le budget prévisionnel 2013.

Il propose au conseil une augmentation de la redevance assainissement de 0.10 €/m³ (HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide pour l'année 2013 de fixer le prix de la redevance assainissement comme suit :

⇒ Tarif de la redevance 2013 : 1.70 € HT le m³

et charge Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

L'abonnement, quant à lui, reste à 20€ HT.

4 - Délibération n°13/2012 - Suppléants CAO

Mr le Président rappelle la délibération n°13/2012 concernant le remplacement des suppléants à la commission d'appel d'offres, suite aux départs de Mr CHRISTOPHE R. et Mr BERNANOSE J.

Le Conseil Syndical avait élu, Mme CHONÉ Marie-France et Mr NICOD Jean-Pierre.

Selon l'article 22 III du code des marchés publics et selon courrier du 06 novembre dernier du contrôle de la légalité de la Préfecture de Meurthe et Moselle, cette délibération n'est pas

légale et doit être retirée. Les suppléants ne peuvent être remplacés. Il faut, quant la commission n'est plus apte à siéger, la dissoudre et refaire une élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°13/2012.

5 - Travaux rues de Morey et de la Grives à Malleloy - Etudes

Mr le Président explique aux membres du Conseil que les études géotechniques et les levés topographiques ont été réalisés. Les rapports ont été reçus.

Une réunion avec le Maître d'ouvrage (Egis Eau) est prévue le mardi 11 décembre pour l'exposé des résultats et décider des suites à donner.

6 - Déconnexion des fosses septiques à Malleloy

La commission des aides du Conseil d'administration de l'Agence de L'eau Rhin-Meuse a décidé d'accorder une aide pour la déconnexion des fosses septiques à Malleloy pour un montant maximum de 56 400€. Le projet de convention a été retourné signée à l'Agence ce jour.

La demande du premier acompte va être faite prochainement.

Mr le Vice-Président expose au Conseil l'avancée de l'opération. Plusieurs visites pour les devis ont été effectuées et les premiers travaux auront lieu aux alentours du 20 janvier 2013.

7 - Dysfonctionnement des infrastructures

Mr le Président informe les membres du Conseil :

- Une expertise des postes de relevage à Malleloy a été proposée par le Conseil Général, suite à la réunion du 25 octobre 2012 avec Mr LARIVIERE et Mr BARBIER. C'est une école d'ingénieurs de Strasbourg qui réalisera cette expertise. Différents documents ont déjà été fournis et une visite sur site sera certainement programmée en début d'année prochaine.
- Dans l'intervalle, 6' TEM continue à chercher à faire fonctionner les postes de façon plus optimale. (cadencement, lame...) Une réunion a eu lieu le 19 octobre avec Mr PURSON afin de faire un point sur les avancées. Et une autre sera programmée très prochainement avec Egis Eau pour étudier la possibilité de créer un trop plein dans le poste pour évacuer les eaux claires, en cas de pluie.
- Le dossier avec le service juridique des assurances Groupama et Me TADIC a été mis en attente le temps de cette expertise. Le Syndicat garde le droit de reprendre les suites judiciaires si celle-ci ne donne pas les résultats escomptés.

- Les eaux claires parasites sont un problème persistant qu'il faudra régler. Mr le Président demande une réflexion du bureau sur la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux pour procéder à leur élimination.

Mr GONESSE précise que les eaux claires parasites ne sont pas seules responsables du mauvais fonctionnement des postes de relevage, qu'il y a eu aussi des malfaçons au moment de leur construction.

Mr GODEFROY, quant à lui, met en cause les réseaux unitaires.

8 - Questions diverses

- L'opération de déconnexion des fosses septiques sur la commune de Faulx est maintenant terminée. La demande du solde de la subvention auprès de l'agence de l'eau a été faite le 19 novembre dernier.

Mr le Président fait un récapitulatif de cette opération :

- 74 fosses ont été déconnectées par l'intermédiaire du SIA
 - 105 fosses ont été déconnectées par leur propriétaire et vidangées par la commune
 - 30 propriétaires ne se sont pas manifestés. Un courrier de rappel à la loi leur sera adressé chaque année.
- Mr le Président informe le conseil de la titularisation de Sandra PAYA au 1^{er} décembre 2012
 - SEA - Etude SOGREAH / ARTELIA

Le Syndicat a été contacté par le SEA (Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Bassin de Pompey) pour participer à une étude faite par la société SOGREAH/ARTELIA.

Cette étude a pour but de définir la situation actuelle du SEA, l'évolution de ses compétences au sein du territoire du bassin de Pompey, ses principes généraux et les modes de gestion envisageables.

Le rapport a été présenté lors d'une réunion le 26 novembre dernier.

Mr le Président explique que le SEA est un syndicat "à la carte". Il donne l'exemple de Custines qui a délégué la gestion de l'eau et de l'assainissement du pôle industriel au SEA mais qui a gardé la gestion des EU et EP de la zone urbaine.

Mr le Président propose d'écrire au Bassin de Pompey (communauté de communes), de demander l'organisation d'une réunion de travail avec tous les responsables des syndicats du bassin. Ceci, pour envisager la gestion future de l'eau et de l'assainissement ainsi que le rôle prépondérant que devrait prendre la communauté de commune dans cette gestion.

Fin de séance à 19h50